



Séance du lundi 21 février 2022

Date de la convocation: 16/02/2022

Date d'affichage de la convocation : 16/02/2022

Membres en exercice
: 11

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un février 20 heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire

Présents : 11

Présents : Guy FAVAREL, Laurence MASSEY, Jérôme GAINARD, Jean-Claude CASSAGNE, Bertrand LABOURDERE, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Sébastien PARDON, Marie-Laure DUFFORT, Nadine VIAUD, Jean-Mathieu CASSAGNE

Votants: 11

Pour:
11

Secrétaire de
séance:

MASSEY Laurence

Représentés:

Excusés:

Absents:

Objet: Délibération aménagement sécuritaire - DE_2022_010

Vu le projet d'aménagement de l'aire de jeux collective pour enfants (DE_2021_018 du 18/12/2021)

Vu les exigences réglementaires de sécurité applicables sur l'environnement immédiat des aires de jeux collectives,

Vu le terrain de jeux de boules mitoyen de l'aire de jeux collective,

Monsieur le maire explique qu'il est fortement recommandé d'aménager une clôture-écran entre l'aire de jeux collective et le terrain de jeux de boules, afin de respecter les exigences de sécurité et écarter tout danger pour les utilisateurs de l'aire de jeux.

Où l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** l'aménagement d'une clôture-écran constituée de « gabions-bancs » et de traverses paysagères en chêne, comme présenté sur un photomontage,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant à ce projet,
- **MANDATE** Monsieur le Maire d'inscrire ces dépenses au budget 2022.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Le Maire, Guy Favarel

Date réception Préfecture
Et Publication, le 22/02/2022

